

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

ALFRED NEYMARCK

Le morcellement des valeurs mobilières

Journal de la société statistique de Paris, tome 37 (1896), p. 253-268

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1896__37__253_0

© Société de statistique de Paris, 1896, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III.

LE MORCELLEMENT DES VALEURS MOBILIÈRES.

LES SALAIRES : LA PART DU CAPITAL ET DU TRAVAIL (1).

SOMMAIRE

- I. — Objet et division de cette étude.
- II. — La statistique des **rentes inscrites, de la dette en rentes et de la dette publique.**

(1) Communication faite à la Société de statistique de Paris dans la séance du 17 juin 1896.

- III. — Le nombre des porteurs de rentes en 1824.
- IV. — Le nombre des porteurs de rentes en 1830.
- V. — Le nombre de rentiers et inscriptions de rentes de 1852 à 1896.
- VI. — **Résumé de la statistique des rentes françaises.**
- VII. — La répartition des actions de la **Banque de France** depuis 1870. — Nombre des actionnaires.
- VIII. — La répartition des actions et le nombre d'actionnaires du **Crédit foncier de France.**
- IX. — **Les actions** au porteur et nominatives des six grandes **compagnies de chemins de fer.**
- X. — La proportion des actions nominatives à l'ensemble des titres.
- XI. — Le nombre des certificats nominatifs d'actions.
- XII. — Ce que valent et ce que rapportent ces actions.
- XIII. — **Les obligations** au porteur et nominatives des **compagnies de chemins de fer.**
- XIV. — Nombre de certificats nominatifs. Moyenne des titres.
- XV. — **Résumé de la statistique des chemins de fer.**
- XVI. — Le mouvement des **caisses d'épargne.**
- XVII. — Les dépôts comparés dans les banques et les caisses d'épargne.
- XVIII. — **Les valeurs successorales** de 1826 à 1894.
- XIX. — Le capital et le salaire. — La baisse du taux de l'intérêt.
- XX. — **La hausse des salaires** depuis soixante ans.
- XXI. — Les gages des domestiques.
- XXII. — La part des salaires des travailleurs dans le revenu total de la France.
- XXIII. — Les salaires des ouvriers du bâtiment à Paris.
- XXIV. — Les salaires de la grande industrie à Paris et dans les départements.
- XXV. — Les salaires des ouvriers des mines.
- XXVI. — Résumé général du taux des salaires.
- XXVII. — Les **dividendes des actionnaires** des compagnies minières et **les salaires des ouvriers.**
- XXVIII. — Résumé général et conclusion.

I.

OBJET ET DIVISION DE CETTE ÉTUDE.

Dans plusieurs études, nous avons essayé de suivre le mouvement de la fortune mobilière de notre pays, en cherchant à établir le montant total des titres mobiliers (rentes, actions et obligations) qui pouvaient se trouver en circulation, et à en montrer la diffusion et la répartition dans les portefeuilles (1).

Ces statistiques arides ont leur utilité au triple point de vue économique, politique et social. Elles permettent de suivre les progrès ou la diminution de l'épargne, la productivité ou l'improductivité de ses placements; elles permettent de répondre par des faits et par des chiffres précis aux attaques dont le capital est l'objet; elles font voir en quelles mains se trouvent ces milliards si enviés, dont les titres mobi-

(1) **Les Valeurs mobilières en France**, communication faite à la Société de statistique de Paris, in-8°, 1888, Guillaumin, éditeur.

La Répartition et la diffusion de l'épargne française sur les valeurs françaises et étrangères, communication faite à l'Institut international de statistique, session de Vienne, du 18 septembre au 3 octobre 1891, in-8°.

Une nouvelle Évaluation du capital et du revenu des valeurs mobilières en France, communication faite à l'Académie des sciences morales et politiques, séances des 1^{re}, 22 et 29 avril 1893, et à la Société de statistique de Paris. Grand in-4°.

liers sont la représentation ; elles indiquent, enfin, s'il existe, comme on le répète sans cesse, une ploutocratie financière ; si, au contraire, ce n'est pas une démocratie laborieuse qui est la plus riche et la plus nombreuse.

Ces statistiques, pour avoir plus de force et d'autorité, ont besoin d'être renouvelées, contrôlées, mises presque constamment à jour. Elles acquièrent ainsi une plus grande certitude, car elles peuvent s'appuyer sur des évaluations dont l'expérience et le temps ont confirmé l'exactitude et qui ne sont pas basées uniquement sur les chiffres, essentiellement variables, d'une seule année.

Nous avons donc voulu rechercher, comme suite à notre étude sur l'*Évaluation du capital et du revenu des valeurs mobilières*, quels étaient le morcellement, la répartition, la diffusion de cette fortune mobilière, à l'époque la plus récente qu'il nous a été possible de l'établir. Ce travail effectué, nous en avons comparé les résultats à ceux que nous ont fournis des documents officiels, d'une source sûre, remontant à des époques éloignées, et nous avons rapproché les résultats ainsi obtenus des évaluations que nous avons faites antérieurement.

Nous nous sommes demandé, ensuite, pour répondre à des affirmations répétées à chaque instant, si l'accroissement et le morcellement de la fortune mobilière, représentée par des titres de rentes, actions et obligations, avaient nui, non pas à l'ensemble du pays, car la thèse serait insoutenable, mais aux travailleurs eux-mêmes, aux ouvriers. En admettant qu'un grand nombre de nos concitoyens, que le plus grand nombre même, soit devenu capitaliste et rentier, est-il vrai de dire que la classe ouvrière soit restée misérable et n'ait pas, dans une certaine mesure, profité de l'amélioration survenue dans la classe capitaliste. Sur ce point, nous avons pensé qu'il était utile de rechercher, dans les statistiques établies sur le taux des salaires depuis trois quarts de siècle, quelle avait été l'influence du capital sur la rémunération du travail.

Nous examinerons donc successivement, et à diverses dates :

1° La répartition, le morcellement des rentes françaises dans les portefeuilles français, le nombre des porteurs de rentes depuis 1826 jusqu'en 1896 ;

2° Le mouvement des actions de la Banque de France depuis 1870, et le nombre des actionnaires ; celui des actions et obligations du Crédit foncier depuis l'augmentation du capital social, en 1888 ;

3° La répartition des titres des actions et obligations de chemins de fer depuis 1860, c'est-à-dire depuis la constitution des grands réseaux ;

4° Le mouvement des caisses d'épargne depuis 1835 ; le nombre et la quotité moyenne des livrets, les dépôts comparés dans les grandes banques et dans les caisses d'épargne ;

5° Nous indiquerons, par quelques statistiques relevées dans les rapports officiels de plusieurs grands établissements de crédit, le mouvement de plusieurs éléments qui composent la fortune mobilière ;

6° Nous montrerons, par l'étude des *Valeurs successorales* de 1826 à 1894, si les chiffres que nous donnons, sur le mouvement de la fortune mobilière, se trouvent confirmés ou non ;

7° Nous comparerons les nouvelles évaluations que nous avons obtenues à celles que nous avons précédemment établies en 1884, 1889, 1893 ;

8° Nous montrerons, enfin, par la statistique des salaires, la progression ou la diminution des profits de la classe ouvrière.

Il est nécessaire, au début de ce travail, de rappeler un gros chiffre.

Les rentes françaises, les actions et obligations de chemins de fer français, les actions de la Banque de France et du Crédit foncier, les obligations de cet établissement et celles de la Ville de Paris, sans parler des 4 milliards déposés dans les caisses d'épargne, représentent à eux seuls, d'après les cours cotés sur ces diverses valeurs, 52 à 53 milliards sur 80 milliards dont se compose la fortune mobilière de la France.

Il y a 26 à 27 milliards de rentes, suivant que l'on calcule d'après le taux nominal ou le cours coté, 20 milliards d'actions et d'obligations de chemins de fer ; 5 milliards d'actions de la Banque, du Crédit foncier, d'obligations foncières et communales de la Ville de Paris. Sur les 80 milliards de valeurs mobilières que possède la France, — dont 60 milliards de valeurs françaises et 20 milliards en valeurs et fonds étrangers (1), — en chiffres ronds, 52 milliards représentent des titres d'épargne. En quelles mains se trouvent ces milliards et ces titres ? Comment sont-ils répartis ? Quel est le morcellement de cette immense fortune ? Ce sont là les premières questions que nous avons cherché à résoudre.

II.

LA STATISTIQUE DES RENTES INSCRITES, DE LA DETTE EN RENTES ET DE LA DETTE PUBLIQUE.

La statistique des inscriptions de rentes françaises sur l'État est particulièrement intéressante à étudier.

Depuis le commencement du siècle, et surtout depuis les événements de 1870, les progrès de la dette en rente perpétuelle ou amortissable ont pris un développement considérable.

Pour s'en rendre compte, nous indiquerons tout d'abord, dans le tableau ci-dessous, le montant des rentes inscrites, le capital nominal qu'elles représentent, en faisant la part de chacun des régimes politiques qui se sont succédé chez nous (2).

Dates.	Rentes inscrites.	Capital nominal.
	Millions.	
Septembre 1800.	35,7	713,6
1 ^{er} janvier 1815.	63,6	1 272,1
1 ^{er} août 1830.	199,4	4 426,3
24 février 1848.	244,3	5 912,9
1 ^{er} janvier 1852.	239,3	5 516,2
— 1871.	386,2	12 454,3
3 1/2	237,6	} 26 000,0 (3)
— 1896 3 p. 100	456,4	
3 p. 100 amortissable.	118,8	

(1) Voir : **Une nouvelle évaluation du capital et du revenu des valeurs mobilières en France.**

(2) Voir le *Compte général de l'administration des finances*, année 1894, p. 868 et 869

(3) Au cours de 103 fr., les 456 millions de 3 p. 100 représentent un capital de 15 milliards 656 millions ;

Ainsi la dette en rentes aurait été augmentée :

	Milliers de francs.
Sous Napoléon I ^{er} , de	198 500
— la Restauration, de	3 154 200
— Louis-Philippe, de	1 486 600
— Napoléon III, de	6 938 100
— la République, de 1871 à 1896, environ de.	14 500 000

Sans compter la dette flottante, les dettes remboursables à terme ou par annuités, les dettes locales, départementales et communales, la dette consolidée 3 1/2 et 3 p. 100, la rente 3 p. 100 amortissable s'élèvent, d'après le budget de 1896, à 812 millions de rentes qui représentent plus de 26 milliards au taux nominal et près de 27 milliards au cours de la Bourse. On peut affirmer que, tous comptes faits, le passif total de la France ne doit pas s'éloigner de 35 à 36 milliards (1).

35 à 36 milliards de dette totale, 812 millions de rentes consolidées ou amortissables; 26 milliards de capital nominal, telle est, en bloc, cette propriété dont les titres appartiennent aujourd'hui à des millions de personnes. Nous allons en suivre le morcellement depuis près de trois quarts de siècle.

III.

LE NOMBRE DES PORTEURS DE RENTES EN 1824.

Lors de la discussion, en 1824, du projet de conversion de la rente 5 p. 100, projet que la Chambre des pairs rejeta par 128 voix contre 94, des renseignements intéressants furent donnés sur la répartition des rentes et le nombre des rentiers détenteurs des fonds publics.

Pour former les 140 millions de la dette qui n'était pas immobilière, il y avait 144 100 rentiers dont l'avoir, en rentes, se décomposait comme suit (2) :

10 000 rentiers possédant de	10 à	50 fr. de rente pour	300 000 fr.
36 000 — — —	50 à	99 — —	2 750 000 fr.
76 000 — — —	100 à	999 — —	30 600 000 fr.
15 500 — — —	1 000 à	4 999 — —	41 500 000 fr.
5 000 — — —	5 000 à	9 999 — —	27 290 000 fr.
1 600 — — —	10 000 et plus	— —	30 500 000 fr.
144 100 rentiers.			

Au cours de 101 fr., les 118 millions de 3 p. 100 amortissable représentent un capital de 3 milliards 972 millions;

Au cours de 106 fr., les 236 millions de 3 1/2 p. 100 représentent un capital de 7 milliards 147 millions.

(1) Voir *le Capital de la dette publique en France*, par M. A. Stourm (*Économiste français*, 2^e semestre, 11 août 1888).

Voir l'étude de M. de Foville sur le travail de M. A. Neymarck, *les Valeurs mobilières en France* (*Économiste français*, 14 juillet, 4, 11 août 1888).

Voir *les Valeurs mobilières en France* (in-8°, 1888), par Alfred Neymarck.

Une nouvelle Évaluation du capital et du revenu des valeurs mobilières en France, par le même.

(2) Voir *Fortune publique et finances de la France*, par Paul Boiteau, t. II, p. 178, édition Guillaumin, 1866.

Sur les 76 000 rentiers possédant de 100 à 999 fr. de rentes,	
30 000 possédaient de 100 à 300 fr. de rentes	
20 000	— de 301 à 600 fr. —
26 000	— de 601 à 999 fr. —

IV.

LE NOMBRE DES PORTEURS DE RENTES EN 1830.

M. le marquis d'Audiffret, à son tour, a publié dans son *Système financier de la France* (1) un état indiquant le classement, par catégories, des propriétaires de rentes 5 et 3 p. 100 subsistantes au 1^{er} janvier 1830.

Le nombre des propriétaires de rentes 5 p. 100 était, à cette date, de 108 493 pour un chiffre de rentes de 126 786 971 fr., ce qui donnait une proportion de 115 fr. de rentes par rentier; le nombre de propriétaires de rentes 3 p. 100 était de 16 539 pour un chiffre de rentes de 39 377 047 fr., ce qui représentait une moyenne de 220 fr. de rentes 3 p. 100 environ par rentier.

On comptait donc, en 1830, 125 032 rentiers tout au plus, car on peut supposer qu'il y avait des doubles emplois, notamment entre les propriétaires de rentes 5 p. 100 et ceux de rentes 3 p. 100.

On a fait le relevé, pour les rentes 5 p. 100, du nombre des grandes, des petites et des moyennes inscriptions. Sur 108 493 détenteurs de rentes 5 p. 100, 8 000 possédaient moins de 50 fr. de rentes. Les petits rentiers étaient alors la grande minorité; ils représentaient à peine la quatorzième partie du nombre des rentiers.

Du reste, la forme même des coupures de rentes pouvait, à cette époque, empêcher la petite épargne de faire des placements sur nos rentes. On sait que les titres de rentes furent nominatifs jusqu'à l'ordonnance royale du 29 mai 1831, le minimum des coupures était de 50 fr.; l'ordonnance du 16 septembre 1834 abaissa cette limite à 10 fr. de rente; le décret du 29 janvier 1864 à 5 fr., et la loi du 27 juillet 1870 à 3 fr. de rente (2). Il fut décidé plus tard que les coupures de rentes seraient acceptées en paiement des impôts. Ces réformes, que nous avons demandées, contribuèrent efficacement à la diffusion des titres dans les plus petits portefeuilles (3).

V.

LE NOMBRE DE RENTIERES ET INSCRIPTIONS DE RENTES DE 1852 A 1896.

Si nous suivons, en effet, à partir de 1852, d'une part, le développement des souscriptions publiques à nos emprunts nationaux, le nombre des souscrip-

(1) *Système financier de la France*, t 1^{er}, p. 345.

(2) Voir *Manuel des fonds publics*, de Courtois.

(3) *La Rente française, son origine, ses développements, ses avantages*, par Alfred Neymarci, in-8°, 1873, Guillaumin.

teurs (1), la quantité de rentes souscrites et le chiffre attribué, d'autre part, le nombre des inscriptions de rentes, on se rendra compte du morcellement de ces milliards que représente la dette publique constituée en rentes. Ce serait, sans doute, une grosse erreur de dire et une plus grosse exagération de croire qu'il y a autant de rentiers que d'inscriptions. Plusieurs titres peuvent appartenir au même propriétaire; plusieurs personnes peuvent posséder à la fois des inscriptions nominatives de 3 1/2 et de 3 p. 100, des rentes amortissables au porteur, et *vice versa*; d'autres rentiers peuvent avoir plusieurs titres nominatifs de la même catégorie de rentes achetées à diverses époques. Mais en tenant compte, aussi approximativement que possible, de ces doubles emplois, le nombre des rentiers qui avait été fixé à 144 000, en 1824, par le ministre des finances (2); à 125 000, en 1830, par M. le marquis d'Audiffret (3); à 550 000 en 1869, par M. P. Leroy-Beaulieu (4), pourrait être évalué au minimum de 2 millions puisque depuis 1824 et 1830 la dette a décuplé et a presque triplé depuis 1869.

Quant aux quantités d'inscriptions de rentes, les comptes généraux de l'administration des finances, les documents officiels des ministères nous permettent d'en indiquer, aussi exactement que possible, depuis quatre-vingts ans, les chiffres totaux (5).

(1) Emprunts en 3 p. 100 contractés sous l'Empire :

Années.	Importance de l'emprunt.	Nombre de souscripteurs.	Années.	Importance de l'emprunt.	Nombre de souscripteurs.
—	—	—	—	—	—
	Millions.			Millions.	
1854 . .	249,2	60 142	1863. . .	314,9	401 859
1854. . .	509,4	170 820	1868. . .	450,4	672 093
1855. . .	779,3	223 262	1870. . .	804,5	41 022
1859. . .	519,1	530 893			

En 1871, le nombre des souscripteurs au premier emprunt en 5 p. 100 de 2 milliards fut de 331 906; en 1872, le nombre des souscripteurs à l'emprunt de 3 milliards fut de 934 276. Voir le *Rapport* de M. P. Delombre sur le budget du ministère des finances, p. 10 et 11, session de 1894. Imp. n° 903. Le produit de l'emprunt de 1871 fut de 2 293 092 367 fr. 50 c.; le produit de l'emprunt de 1872 fut de 3 498 744 639 fr. Voir le *Compte général de l'administration des finances*, p. 828 et 829.

En 1886, lors de l'emprunt de 500 millions, le nombre de souscripteurs fut de 248 047. En 1891, lors de l'emprunt du 10 janvier de 869 millions, le nombre de souscripteurs s'éleva à 260 060. Sur ce chiffre de souscripteurs, on comptait :

165 160	souscripteurs de	3 fr. de rente.
70 554	— de	10 à 100 fr. de rente.
15 297	— de	110 à 500 fr. —
3 744	— de	510 à 1 000 fr. —
4 619	— de	1 010 à 10 000 fr. —
576	— de	10 100 à 100 000 fr. —
110	— au-dessus de	100 000 fr. —

Voir *Bulletin de statistique et de législation comparée*, année 1891, livraison de mars, p. 282 à 285. (Rapport de M. Rouvier, ministre des finances, sur l'emprunt de 1891.)

(2) *Documents fournis pendant la discussion du projet de loi de conversion.*

(3) *Système financier de la France*, t. 1^{er}, p. 345.

(4) *Traité de la science des finances*. Première édition. 1877, t. II, p. 136 et 137 en note.

(5) Consulter *Compte de l'administration des finances* de 1894, p. 866 à 869. — *Bulletin de*

Rentes inscrites.	Nombre d'inscriptions.	Chiffre des rentes.	Moyenne par inscription (1).
1 ^{er} avril 1814. . . .	137 950	63 307 637	459 fr.
1 ^{er} août 1830. . . .	195 570	204 696 459	1 041
24 février 1848. . .	747 744	244 287 206	326
1 ^{er} janvier 1852. . .	810 901	239 304 527	295
— 1862. . . .	1 108 676	356 044 376	321
— 1865. . . .	1 165 531	403 962 035 (2)	346
— 1871. . . .	1 269 739	386 222 343	304
— 1888. . . .	4 217 223	730 939 119	173
— 1895. . . .	5 096 811	812 604 069 (3)	159

Ainsi, de 1814 à 1896, le chiffre des rentes a augmenté de 63 307 637 fr. à 812 604 069 fr., soit un accroissement de 750 millions, en chiffres ronds; le nombre des inscriptions de rentes s'est élevé de 137 950 à 5 096 811; la moyenne des rentes représentées par ces inscriptions s'abaisse de 459 à 159 fr.; le nombre des rentiers, du chiffre de 125 000 passe à celui de 2 millions.

La dette constituée en rentes est douze fois plus forte qu'en 1814 : le nombre des inscriptions de rentes est trente-six fois plus élevé; la moyenne des rentes représentée par chaque inscription est près de trois fois plus faible; le nombre des rentiers est plus de quinze fois plus élevé.

Il est donc incontestable, rien que par ce seul rapprochement de chiffres, que l'accroissement du nombre des rentiers, s'il n'a pas suivi la même progression que celle des inscriptions, a dû s'accroître dans de fortes proportions.

Sans même établir de rapprochement avec les chiffres que nous fournissent les années 1814, 1830, 1848, 1852 à 1895, on peut admettre que si, en 1870, en nous en tenant à l'évaluation donnée par M. Paul Leroy-Beaulieu, nous avions 550 000 à 600 000 rentiers détenteurs de 1 254 040 inscriptions de rentes françaises, ce nombre de rentiers a au moins quadruplé, puisque, d'une part, le montant nominal des rentes s'est accru de 15 milliards, et que le nombre des inscriptions qui s'est élevé à 5 096 801 a quadruplé. En estimant à 2 millions le nombre des personnes détenteurs de titres de rentes, nous sommes, croyons-nous, bien près de la vérité. Cette évaluation se trouve corroborée encore par la division même des titres de rentes en coupures, nominatives, mixtes ou au porteur.

TABEAU.

statistique du ministère des finances, janvier 1877, p. 26. — *Guide financier* de Vitu, p. 99. — *Fortune publique et financière de la France*, par P. Boiteau, t. 1^{er}, p. 389 et 390. — Rapport de M. Boulanger au Sénat (ministère des finances), n° 44, 1896.

(1) *Rentes mobilisées*, d'après P. Boiteau. *Fortune publique et financière de la France*, t. 1^{er}, p. 389 et 390.

(2) Au 1^{er} janvier 1896 : rentes 3 1/2, 3 p. 100, 3 p. 100 amortissable. Voir le rapport de M. Boulanger, au Sénat, sur le ministère des finances, n° 44, p. 131 à 135.

(3) Nous pensons utile de faire cette évaluation en nous appuyant sur l'ensemble des statistiques que nous avons relevées. Voir également notre travail : *Une nouvelle évaluation du capital et du revenu des valeurs mobilières en France*. In-8°, 1893. Communication faite à l'Institut, p. 42.

	3 1/2 p. 100.	3 p. 100.	3 p. 100 amortissable.
Nombre de parties . . .	1 800 420	2 242 646	453 745
Inscriptions nominatives .	322 926	813 740	28 692
Montant des rentes . . .	128 190 813	346 815 750	96 067 835
Inscriptions au porteur. .	1 368 787	1 333 022	415 053
Montant des rentes . . .	100 440 330	98 537 901	23 774 310
Inscriptions mixtes . . .	108 707	95 875	(y compris l'amortiss.)
Montant des rentes . . .	9 008 039	11 113 560	

Nous avons dressé ce tableau d'après le compte de la dette consolidée publié dans le *Compte général de l'administration des finances* de 1894, et le rapport et les chiffres que M. le sénateur Boulanger, premier président de la Cour des comptes, a publié dans son rapport à la Commission des finances du Sénat sur le budget du ministère des finances de 1896 (1).

Plusieurs constatations ressortent de ces chiffres.

(1) N° 44, Sénat. Session extraordinaire, 1895, p. 132 à 135.

Voir également le *Compte général de l'administration des finances* de 1894, p. 816 à 847.

La statistique suivante, que nous avons faite d'après les documents officiels, donne de plus grands détails sur les chiffres de ce tableau :

CLASSEMENT DES RENTES FRANÇAISES PAR COUPURES.

I.

Rente 3 p. 100 mixte.

Les 11 millions de rentes 3 p. 100 mixte, titres dont le contexte est nominatif et dont les coupures sont au porteur, sont divisés en 95 875 coupures.

Il y a :

3 à 10 fr. de rentes	24 062 coupures.
20 à 50 fr. —	47 777 —
100 fr. —	9 078 —
200 fr. —	5 904 —
300 fr. —	3 670 —
500 fr. —	2 057 —
1 000 fr. —	2 043 —
1 500 fr. —	506 —
3 000 fr. —	778 —
Total. . .	95 875 coupures.

Ainsi, sur 95 875 coupures de rentes mixtes, 71 839 sont de 3 fr. à 50 fr., c'est-à-dire représentent un capital nominal de 100 à 1 666 fr. Les grosses coupures de 1 000 fr., 1 500 fr., 3 000 fr. représentant un capital de 33 000 fr., 50 000 fr., 100 000 fr., sont au nombre de 3 327!

Rentes 3 p. 100 au porteur.

Les 98 527 855 fr. de rentes 3 p. 100 au porteur sont divisés en 1 314 518 coupures :

De 3 fr. à 10 fr. de rentes, il y a	518 207 coupures.
20 fr. à 50 fr. —	523 972 —
100 fr. —	130 073 —
200 fr. —	62 209 —
300 fr. —	38 950 —
500 fr. —	20 487 —
1 000 fr. —	12 462 —
1 500 fr. —	3 897 —
3 000 fr. —	4 261 —
Total.	1 314 518 coupures.

Sur 1 314 518 coupures de rentes au porteur, 1 042 179 sont de 3 fr. à 50 fr., soit un capital de

VI.

RÉSUMÉ DE LA STATISTIQUE DES RENTES FRANÇAISES.

1° Sur **456** millions de rentes 3 p. 100, il existe **346** millions de titres nominatifs, soit **75,80 p. 100**, représentés par **813 719** inscriptions. Cela veut dire que,

100 fr. à 1 666 fr. De 100 fr. à 1 000 fr. de rentes, il y a 264 181 coupures; quant aux grosses coupures de 1 500 fr. et de 3 000 fr. de rentes, elles sont au nombre de 8 158, alors qu'il existe 77 477 coupures de 3 fr., 114 415 coupures de 5 fr., 179 005 coupures de 20 fr., 203 913 coupures de 30 fr.!

II.

Rentes 3 1/2 p. 100 mixtes.

Il y a 9 008 039 fr. de rentes 3 1/2 p. 100 mixtes, divisées en 108 707 coupures, comme suit :

De 2 fr. à 10 fr. de rentes	42 842 coupures.
20 fr. à 50 fr. —	45 455 —
100 fr. —	6 917 —
200 fr. —	4 919 —
300 fr. —	2 847 —
500 fr. —	1 698 —
1 000 fr. —	1 206 —
1 500 fr. —	278 —
3 000 fr. —	746 —
Total.	106 908 coupures.
Inscriptions mixtes 3 1/2 représentées par des titres 4 1/2 p. 100 1883 non encore présentées à la conversion (1 ^{er} janv. 1895) .	1 799 —
Total égal.	108 707 coupures.

De même que pour les rentes 3 p. 100, ce sont les petites coupures de rentes qui sont en grande majorité. Il y a 88 297 coupures de 2 fr. à 50 fr. de rentes, soit **82 p. 100** du montant total des titres, alors qu'il existe seulement 278 coupures de 1 500 fr. de rentes et 746 coupures de 3 000 fr.

Rentes 3 1/2 p. 100 au porteur.

Les 99 935 827 fr. de rentes 3 1/2 p. 100 au porteur se subdivisent en 1 196 774 coupures, plus 13 430 inscriptions 4 1/2 non encore présentées à la conversion et 158 583 promesses de rentes.

La subdivision des 1 196 774 coupures s'établit comme suit :

De 2 fr. à 10 fr. de rentes 3 1/2 au porteur, il y a	480 239 coupures.
20 fr. à 50 fr. —	470 536 —
100 fr. —	92 192 —
200 fr. —	65 005 —
300 fr. —	42 423 —
500 fr. —	23 813 —
1 000 fr. —	13 676 —
1 500 fr. —	3 632 —
3 000 fr. —	5 258 —
Total.	1 196 774 coupures.

Sur 1 196 774 coupures, 950 775 sont de 2 fr. à 50 fr. ! De 100 fr. à 1 000 fr. de rentes, on compte 237 109 coupures dont 92 192 de 100 fr. !

Les grosses coupures de 1 500 fr. et de 3 000 fr. de rentes sont au nombre de 8 890, alors qu'il

sur 100 fr. de rentes 3 p. 100 françaises, près de 76 fr. sont au nominatif, ce qui prouve le classement parfait et la répartition divisée de ce fonds d'État. Les 110 millions de rentes 3 p. 100 mixte et au porteur sont divisées en 1 million 410 000 coupures, dont plus de 1 100 000 varient de 3 à 50 fr., soit un capital de 100 à 1 666 fr.

2° Sur 237 millions de rentes 3 1/2 p. 100, 129 millions de rentes, représentées par 322 926 certificats, sont au nominatif, soit **54,40 p. 100**. Les 108 millions de rentes 3 1/2 mixte et au porteur sont représentées par 1 200 000 inscriptions sur lesquelles on compte plus de 1 million de coupures de 2 à 50 fr. de rentes!

3° Sur 118 millions de rentes 3 p. 100 amortissables, on compte 96 millions de rentes nominatives, soit 89 p. 100 : les inscriptions au porteur, extrêmement divisées, s'élèvent à 23 774 310 fr. de rentes. D'après le *Compte général de l'administration des finances* de 1894, 376 765 inscriptions s'appliquent à des coupures ne dépassant pas 60 fr., soit un capital de 2 000 fr. (1).

4° Le nombre total des inscriptions de rentes étant de 5 096 841, la moyenne, par inscription, est de 159 fr., soit environ un capital de 5 300 fr. Si on répartit le total des rentes existantes, 812 millions, entre les 2 millions de rentiers, chacun de nos rentiers posséderait, en moyenne, 403 fr. de rentes, formant un capital de 13 000 à 14 000 fr. (2). Et il faudrait encore déduire de cette moyenne les rentes possédées par les caisses publiques, caisses d'épargne, Légion d'honneur, etc. Ce petit capital de 13 000 à 14 000 fr. serait encore extrêmement réduit.

Examinons maintenant comment se décompose une autre grosse fortune que l'on croit appartenir à quelques privilégiés, la Banque de France.

existe 44 182 coupures de 2 fr., 86 356 coupures de 5 fr., 160 261 coupures de 20 fr., 176 047 coupures de 30 fr.

Rentes 3 p. 100 amortissable.

D'après le *Compte général de l'administration des finances* de 1894, les 118 842 165 fr. de rentes 3 p. 100 amortissables se subdivisent en 38 692 inscriptions nominatives et 415 053 inscriptions au porteur.

Ces inscriptions au porteur sont réparties comme suit :

15 fr. de rentes,	196 896	coupures.
30 fr. —	102 919	—
60 fr. —	76 950	—
150 fr. —	23 351	—
300 fr. —	9 239	—
600 fr. —	3 511	—
1 500 fr. —	1 038	—
3 000 fr. —	1 059	—

(1) Rapport au Sénat sur le budget du ministère des finances, n° 44, session extraordinaire, 1895, p. 135.

Nous publions en note la répartition des rentes 3 p. 100, 3 1/2 p. 100, 3 p. 100 amortissables par coupures. Nos chiffres sont extraits des documents officiels publiés par le ministère des finances, comptes généraux du Trésor, rapports aux Chambres, etc

(2) M. Casimir-Perier, dans un discours qu'il prononçait à Romilly, le 15 août 1893. disait que le revenu moyen de chacun de nos rentiers serait de 370 fr.

VII.

LA RÉPARTITION DES ACTIONS DE LA BANQUE DE FRANCE DEPUIS 1870. NOMBRE DES ACTIONNAIRES.

Le capital de la Banque de France est de 182 millions $1/2$ divisé en 182 500 actions de 1 000 fr., valant chacune, aux cours actuels, 3 500 fr. environ.

Ce capital est réparti, depuis 1870, de la manière suivante :

Années	Nombre d'action- naires	Moyenne d'actions par compte	Années	Nombre d'action- naires	Moyenne d'actions par compte
1870. . .	16 062	11	1885. . .	25 782	7
1875. . .	20 797	8	1890. . .	26 017	7
1880. . .	22 370	8	1895. . .	28 358	6 $1/2$

En 1870, les 11 actions possédées par chaque actionnaire, en moyenne, représentaient un capital de 26 000 fr., l'action valant, comme prix moyen, 2 600 fr.

En 1895, les 6 actions et demie possédées par chaque actionnaire, en moyenne, représentent un capital de 22 750 fr., l'action valant, en moyenne, 3 500 fr.

Ces moyennes sont elles-mêmes très élevées (1), si l'on tient compte que les gouverneurs, régents, censeurs, conseillers d'escompte, directeurs de succursales sont tenus, en vertu des lois et statuts, de posséder des actions de la Banque.

L'assemblée générale des actionnaires, composée des deux cents plus forts actionnaires, représente environ 30 000 actions, en chiffres ronds. En tenant compte de ces divers éléments, on peut affirmer qu'aujourd'hui les actionnaires de la Banque possèdent chacun, au maximum, 5 actions de la Banque, ce qui représente un capital de 17 500 fr.

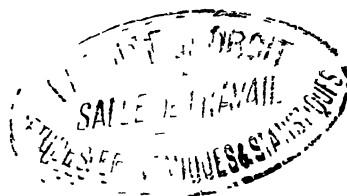
Une autre preuve de la diffusion des actions de la Banque de France est fournie par les transferts opérés par les possesseurs d'actions et par décès.

Ils se sont élevés aux chiffres suivants :

Années.	Nombre de transferts.	Nombre d'actions transférées.	Moyenne par transfert
1870	9 121	7 882	9
1875	2 057	19 103	9
1880	2 906	19 044	6
1885	2 955	15 033	5
1890	2 821	18 673	7
1895	2 690	16 563	6

Le nombre moyen des actions transférées dans chaque opération est légèrement supérieur à la moyenne des actions possédées par chaque actionnaire, d'où l'on peut conclure que les gros actionnaires sont l'infime minorité; ce sont les petits actionnaires qui détiennent, en majorité, le capital de la Banque. Ce sont les petits portefeuilles qui les détiennent.

(1) Voir les rapports annuels de la Banque de France.



VIII.

LA RÉPARTITION DES ACTIONS ET NOMBRE D'ACTIONNAIRES DU CRÉDIT FONCIER DE FRANCE.

Il en est de même du Crédit foncier de France. En juillet 1888, le capital social de cet établissement fut porté à 170 500 000 fr. divisé en 341 000 actions. Depuis cette époque, le capital est resté le même. Le mouvement des actions de cette institution donne la répartition suivante (1) :

		31 décembre 1888	31 décembre 1895.
Nombre total d'actionnaires.		22 249	40 339
Nombre d'actionnaires possédant	1 action	4 012	9 586
	2 à 10.	11 083	23 679
	11 à 24.	3 995	4 263
	25 à 50.	1 955	2 018
	51 à 100.	725	534
	101 à 149.	218	111
	150 à 199.	67	51
	200 à 499.	156	86
	500 à 1 000.	24	7
1 000 et au-dessus.		14	4

Fin 1888 et fin 1895, les actionnaires habitant Paris, les départements et l'étranger, se répartissaient comme suit :

		31 décembre 1888	31 décembre 1895.
Nombre	d'actionnaires habitant Paris.	6 917	12 073
	d'actions possédées par eux	159 063	130 694
	d'actionnaires habitant la province	15 144	27 919
	d'actions possédées par eux	174 320	201 653
	d'actionnaires habitant l'étranger.	188	347
	d'actions possédées par eux	7 617	8 653

Fin 1888, 22 249 actionnaires possédaient, en moyenne, 15 actions chacun. Les actions valaient 1 360 fr. fin 1888, ce qui, pour 15 actions, représentait un capital de 20 400 fr.

Fin 1895, 40 339 actionnaires possédaient, en moyenne, 9 actions chacun. Les actions valaient 705 fr. fin 1895, ce qui, pour 9 actions, représentait un capital de 6 345 fr.

La même diffusion des titres existe pour les obligations. Elles sont même plus répandues, plus réparties, car les avantages qu'elles présentent, avec leurs lots et tirages, les rendent très attrayantes pour l'épargne tout entière. On peut en juger par le relevé suivant.

TABLEAU.

(1) Voir les rapports du Conseil d'administration du Crédit foncier de France de 1894 et 1895.

		31 décembre 1888.	31 décembre 1895.
Obligations	valeur nominale	2 646 510 000	2 461 387 700
foncières	nominatives	684 558 000	567 453 600
Nombre de certificats d'obligations nominatives.		132 076	119 210
Obligations	valeur nominale.	1 113 244 700	1 417 455 600
communales	nominatives	234 615 400	251 724 700
	de certificats d'obligations nominatives . .	73 985	89 743
Nombre	d'obligations foncières et communales	3 759 754 700	3 913 803 300
	d'obligations nominatives	919 173 400	819 178 300
	de certificats nominatifs	206 061	208 953

IX.

LES ACTIONS AU PORTEUR ET NOMINATIVES DES SIX GRANDES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

Sur les 52 milliards de valeurs françaises d'épargne, nous venons déjà d'en distraire 32 et d'en montrer la répartition infime dans les petites bourses : qu'est-ce donc, en effet, qu'un capital de 6 000 à 15 000 fr. en rentes, de 17 500 fr. en actions de la Banque, de 6 000 à 7 000 fr. en actions du Crédit foncier ? Restent les chemins de fer : il y a là un capital global de 20 milliards. En quelles mains se trouve-t-il ?

Voici, tout d'abord, un tableau qui indique comment se décomposent les actions de capital et de jouissance des six grandes compagnies de chemins de fer, au 31 décembre 1895 :

Noms des compagnies.	Nombre total d'actions.	Nombre d'actions nominatives.	Nombre d'actions au porteur
Est	584 000	285 718	298 282
Lyon.	800 000	370 879	429 121
Midi	250 000	93 281	156 719
Nord.	525 000	291 914	233 086
Orléans.	600 000	331 285	268 715
Ouest	300 000	127 923	172 077
Totaux. . . .	3 059 000	1 501 000	1 558 000

Il résulte de ce tableau que les actions des compagnies de chemins de fer, y compris les actions de jouissance, s'élèvent, au total, à 3 059 000 titres.

Sur ces 3 059 000 titres, 1 501 000 sont au nominatif et 1 558 000 au porteur.

En rapprochant nos statistiques antérieures de 1884 et de 1889 des chiffres de l'année 1895, la comparaison des titres nominatifs et au porteur indique que depuis dix ans le nombre des actions nominatives a augmenté de 1 378 390 à 1 501 000, pendant que, parallèlement, le nombre de titres au porteur diminuait de 1 681 610 à 1 558 000. Voici le relevé :

	31 décembre 1884.	31 décembre 1889.	31 décembre 1895.
Actions	nominatives . . .	1 378 390	1 456 670
	au porteur. . . .	1 680 610	1 602 330
			1 558 000

X.

LA PROPORTION DES ACTIONS NOMINATIVES A L'ENSEMBLE DES TITRES.

La proportion des actions nominatives, comparée à l'ensemble des titres, s'établit aux chiffres suivants, aux mêmes dates, pour chacune des compagnies.

Noms des compagnies.	31 décembre 1884.	31 décembre 1889.	31 décembre 1895.
	Pour 100		
Est	42,09	46,13	48,90
Lyon.	42,52	44,33	46,35
Midi	32,04	37,02	37,31
Nord.	55,72	55,90	58,38
Orléans.	52,33	54,72	55,21
Ouest	35,25	39,45	42,64

La Compagnie du Nord possède le plus grand nombre d'actions nominatives, 58,38 p. 100; viennent ensuite les compagnies de l'Orléans, 55,21 p. 100; Est, 48,90 p. 100; Lyon, 46,35 p. 100; Ouest, 42,64 p. 100; Midi, 37,31 p. 100.

XI.

LE NOMBRE DE CERTIFICATS NOMINATIFS D'ACTIONS.

Ces divers titres nominatifs sont représentés par des certificats : dans le relevé suivant, nous en indiquons le total pour chacune des compagnies, et la moyenne des actions qu'ils représentent :

Noms des compagnies		Nombre de certificats.	Moyenne des certificats.	
Est	Actions { de capital	19 279	13	
		de jouissance . .	5 369	5
Lyon. . . .	Actions de capital	27 514	13 1/2	
Midi	Actions { de capital	7 946	11,32	
		de jouissance . .	1 319	2,51
Nord. . . .	Actions { de capital	19 415	14,62	
		de jouissance . .	1 987	4,01
Orléans. . .	Actions { de capital	20 621	14	
		de jouissance . .	8 102	5
Ouest	Actions { de capital	11 170	10,50	
		de jouissance . .	3 298	3,24

Si nous relevons seulement le nombre des certificats nominatifs des actions de capital, nous trouvons que le total s'élevait à 105 945 au 31 décembre 1895.

En 1860, le nombre de certificats était seulement de 26 358; la moyenne des

actions inscrites sur chacun d'eux était de 28,33; aujourd'hui, la moyenne des actions inscrites s'abaisse à 12,82.

Années.	Nombre total des certificats nominatifs.	Moyenne des actions par certificat.	Années.	Nombre total des certificats nominatifs.	Moyenne des actions par certificat.
—	—	—	—	—	—
1860. . .	26 358	28,33	1890. . .	93 103	14,87
1870. . .	64 496	20,55	1895. . .	105 945	12,82
1880. . .	74 744	17,69			

De 1860 à 1895, voici, pour chacune des compagnies, dans quelle proportion s'est élevé le nombre des certificats et à quel chiffre s'est abaissé le nombre des titres qui se trouvaient inscrits sur chacun d'eux :

Noms des compagnies.	Années.	Nombre de certificats d'actions.	Moyenne des titres par certificat.
—	—	—	—
Est	{ 1860. . .	8 253	22
	{ 1895. . .	19 279	13
Lyon. . . .	{ 1865. . .	14 488	21
	{ 1895. . .	27 514	13 1/2
Midi	{ 1860. . .	1 656	20,51
	{ 1895. . .	7 946	11,32
Nord. . . .	{ 1860. . .	8 726	25,91
	{ 1895. . .	19 415	14,62
Orléans. . .	{ 1860. . .	5 876	26
	{ 1895. . .	20 621	14
Ouest	{ 1860. . .	1 847	47,24
	{ 1895. . .	11 170 •	10,50

Telle est, résumée en quelques chiffres, cette grande féodalité financière.

De 1860 à 1895, le nombre des petits porteurs de titres a doublé. A l'Est, la moyenne des titres inscrits sur chaque certificat s'abaisse de 22 à 13; au Lyon, de 21 à 13 1/2; au Midi, de 20,51 à 11,32; au Nord, de 25,91 à 14,62; à l'Orléans, de 26 à 14; à l'Ouest, de 47,24 à 10,50.

(A suivre.)

Alfred NEYMARCK.